Un courageux Prévôtois au XVIIe siècle

Autor(en): **Krieg, E.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **7 (1898)**

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-555294

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Un courageux Prévôtois

AU XVIIe SIÈCLE

par E. KRIEG, *pasteur*

HENRY VISARD, de Grandval

Dans la séance de la Société jurassienne d'Emulation tenue à Tavannes le 7 octobre 1874 (1), M. Quiquerez, en annonçant son « Histoire des troubles de l'Evêché de Bâle en 1740 », disait : « ce n'est pas l'Ajoie seule qui a lutté à cette époque néfaste, mais toutes les parties du domaine seigneurial : Neuveville a eu son Petitmaître, Moutier son Visard, les montagnes Aubry et consorts, Delémont Wicka et Chalverat, Lauton Tschani et ses compagnons, Porrentruy Choulat, Liechtlé et Bruat avec Pierre Péquignat (2).

Ces derniers ont leur histoire écrite de main de maître, nous permettra-t-on de tirer de l'oubli la figure très peu connue, quoique fort originale, de cet autre défenseur des droits du peuple, celle de Henry Visard de Corcelles et Grandval. On a plus souvent parlé d'un de ses successeurs dans la charge qu'il occupa 25 ans à peu près, de ce bourgeois de Saules, Etienne Grosjean le dernier bandelier de la

(1 et 2) Actes de la Société d'Emulation, année 1874, page 42.

Prévôté (1) ; comme lui, Visard fut un magistrat intègre autant qu'énergique, son patriotisme est éclairé, son amour ardent pour sa patrie restreinte, sans peur ni reproches, homme aux allures indépendantes il ne connaît qu'une règle ; la fidélité à la parole donnée.

La première fois que ce nom paraît dans l'histoire du Jura bernois, c'est en 1401 sur la liste des bourgeois de la ville de Bienne (2) ; les Wysshaar ont donné à la ville du Lac plusieurs hommes dout les noms se sont transmis à la postérité : c'est un Pierre Wysshaar, successivement pasteur à Tramelan, à Orvin, à Corgémont et qui revient terminer sa carrière à Orvin en 1658, après 56 ans de ministère ; c'est son fils Pierre qui fut diacre de la classe d'Erguel, puis pasteur à Corgémont (1686-1714), où il meurt en 1715 (3) C'est encore Jacob Wysshaar dont M. J. Scholl a retrouvé le nom dans un diplôme de 1615, M. Scholl est-il dans le vrai quand il fait sortir ledit Wysshaar du Val de Moutier? sans compter que l'épithète « bielensis » accolée à son nom révèle assez son origine n'oublions pas que cette famille jouissait depuis deux siècles et demi de la bourgeoisie de Bienne et qu'à cette date elle venait d'arriver dans les villages de Grandval et de Corcelles (4).

En effet, c'est au milieu du XVI siècle, peut-être au commencement, qu'une branche des Wysshaar émigre au Cornet, nous ne découvrons pas les raisons de ce changement, ce que nous voyons c'est qu'en foulant un pays de langue française les nouveaux venus modifient l'orthographe de leur nom ils deviennent des « Visard ». En 1583, Marceau Visard, de Corcelles, est pasteur à Grandval où il meurt en 1594 ; (5) nous ne savons pas si, à partir de cette époque, les Visard se trouvent simultanément dans les deux villages, nous avons des raisons

(1) Pour la biographie de Etienne Grosjean, voir Actes de la Société d'Emulation, 1866, page 6 et suivantes.

(2) Blœsch : Geschichte der Stadt Biel und ihres Panner Gebietes I. 178.

(3) Germiquet : Clerus Rauraciae reformatus.

(4) Actes de la Société d'Emulation, année 1874, page 155.

(5) Germiquet, ouvrage cité.

d'en douter puisque ce n'est qu'en 1641 que Grandval enregistre des bourgeois de ce nom.

A titre de curiosité, nous transcrivons ici l'acte par lequel la dite commune est autorisée à recevoir son nouveau bourgeois : (1)

« Je Jehan Erard Schenck de Castel, conseiller de son » Exc. Révérendissime et Illustrissime Prince et Seigneur, » Monseigneur Jean Henry, Evesque de Basle, son chas- » tellain et gouverneur des Villes, Terres et Seigneuries » de Delémont et de la Prévosté de Mostier en Grand-Val » faict scavoir à tous que sur l'honeste conduite et bon » comportement d'Abraham Wuisard, celui a esté reçeu » bourgeois au lieu et village de Grandval comme par la » présente et au vu de l'appointement rendu par sa dite » Exc. le 27° de may l'année présente. L'on reçoit le » susdit Abraham Wuisard, sa femme et ses enfants » procrées en loyauté de mariage, pour Bourgeois dans le » susnommé village de Grandval pour jouir des émo- » luments comme un aultre bourgeois de la dite commu- » naulté, moyennant toutefois qu'il supportera de mesme » toutes les foules et charges comme un aultre et payrat » droit de Bourgeoisie tant à son Ec. qu'au communal.

» Ainsi que par moy a esté jugé et déterminé ; pour » corroboration de tout ce que dessus j'ay muni les pré- » sentes de mon scel et subsignaturé manuellement.

» Que fut faict le 30 octobre l'an 1641. »

Une note accompagne cet écrit : « il a payé le droit de son Exc. scavoir 40 livres monnoye de Basle » ; du droit communal on ne dit rien.

Cet Abraham Wuisard (2) était l'oncle de Henry ; au bout d'une année il occupe déjà d'importantes charges dans sa nouvelle commune où l'on ne fut pas longtemps avant de reconnaître « son honeste conduite et bon comportement ». Pendant ce temps le neveu demeurait à Corcelles où il était né, mais il ne devait pas tarder à suivre son parent à Grandval, le 12 octobre 1679 il y est fixé comme notaire et comme maire.

(1) Manuscrit trouvé dans des archives particulières.

(2) Les détails biographiques qui suivent sont empruntés en partie aux anciens registres de la Paroisse de Grandval, en partie au manuscrit du notaire Germain Gobat de Crémines.

C'est donc à Corcelles que se passe sa jeunesse (1) dans la maison paternelle avec deux frères et une sœur. Un épisode de ce temps-là : en 1654 alors que la Paroisse de Grandval, comme tous les pays soumis à l'Evêque, envoyait des troupes à Porrentruy, ce fut Henry Visard qui partit comme représentant de Corcelles. Son père, Liénon Visard, frère d'Abraham, lui fit embrasser la carrière de notaire, vocation assez bonne paraît il, dans ce temps, puisque ses adeptes se rencontrent en masse particulièrement dans la famil'e qui nous occupe où en l'espace de 80 ans on ne compte pas moins de trois tabellions. Le premier acte du jeune clerc que nous ayons trouvé est signé à Corcelles en 1658 ; c'est probablement aussi le début, mais la renommée va venir ; l'année suivante la commune s'adresse à lui pour la rédaction d'une supplique à l'Evêque au sujet d'un différend qu'elle a avec Crémines ; l'influence du jeune notaire s'accroît de jour en jour et son mariage avec une jeune fille d'une des meilleures familles du village voisin lui assure de plus en plus une position prépondérante dans la vallée. « Le » 4 juillet 1661, disent les registres paroissiaux, ont esté » espousés Henry fils de Liénon Visard de Corcelles, et » Catherine fille d'Abraham Gobat de Crémines » la bénédiction fut donnée par Sébastien Minard, pasteur de Grandval. Ses frères Adam puis David et enfin sa sœur imitèrent son exemple ; la famille se dispersait et à la mort du père, en 1665, le foyer paternel n'existait plus, Henry reste cependant à Corcelles. Ce qui montre le rang qu'il occupait dans la contrée c'est le fait qu'au baptême de son premier né, Jean Henry, son ami Merilliat de Perrefitte, justicier de Moutier, fonctionna comme parrain ; lui-même venait d'être nommé « graifier de la justice de Mostier » ; le notaire avançait sans cesser cependant d'être simple et affable pour tous ; du reste les charges honorifiques et sans doute lucratives dont il était revêtu s'accordaient bien avec celles du ménage qui prenait toujours plus d'importance : en 1670, Visard

(1) Nous n'avons malheureusement pas retrouvé la date de naissance de Henry Visard non plus que celle de sa mort et nous en sommes réduit aux conjectures : si lors de son mariage (1661) Visard avait 25 ans, il serait né en 1636 ; comme nous le verrons, il n'a guère vécu au-delà de 1718 arrivant ainsi à un âge de 82 ans.

salue l'arrivée d'un second fils, Adam ; en 1672 celle d'un troisième, David, pour lequel le parrain fut le pasteur lui-même, Jean-Jacques Tissot de Corenaux, « fidelle ministre du Christ » ; nouvelle marque d'honneur quand Jean Moschard « recepteur de MM. du Chapitre » présente au Saint Baptême Jean le quatrième garçon de la famille. Visard est toujours à Corcelles, c'est de là qu'en septembre 1677 il descend à Moutier comme arbitre dans une « clamme » que ses bourgeois élevaient contre ceux de Crémines, ce fut probablement son dernier acte public comme ressortissant de cette commune puisque tôt après en 1679, à la naissance de son cinquième fils Abraham, il est maire de et à Grandval ; et bien que nous ne le voyons figurer parmi les bourgeois qu'en 1690, il est certain qu'il acquit cette qualité longtemps avant. Sa renommée d'homme habile et probe l'avait devancé dans sa nouvelle résidence et la confiance va bien vite à lui, en 1680, il est envoyé vers le représentant de l'Evêque avec d'anciens bourgeois de Grandval, Deroche, Sauvain et Précod, tous ensemble ayant charge de la communauté eu vue d'obtenir justice dane une question difficile.

La famille s'agrandit, en 1686 une petite Catherine vient prendre place au foyer, mais chose étrange le baptême se fait sans grandes cérémonies ; et Visard qui avait demandé comme parrains de ses garçons, des témoins de toute la contrée ne va pas chercher pour sa fille en dehors des limites du petit vallon qu'il habite ! Nous n'approfondissons pas, nous ne faisons que constater le fait, il est d'autant plus étonnant que c'est sans doute à cette époque que le notaire est revêtu de la plus haute charge pouvant écheoir à un Prévôtois : il est nommé banneret et désormais ses titres seront maire et bandelier de la Prévôté ; le peuple en le plaçant à sa tête avait été singulièrement bien inspiré, nous verrons que Visard se montrera le gardien fidèle et sans peur des libertés de ses compatriotes.

Nous ne répéterons pas ce qu'ont dit, touchant la charge de bandelier, le doyen Bridel et M. le past. Grosjean (1) ; qu'il nous suffise de rappeller que le banneret,

(1) Bridel : Course de Bâle à Bienne, pages 107-108. M. le past. Grosjean : Emulation, 1866, page 8.

banderet ou bandelier, prévue déjà dans le rôle de 1461, était nommé à vie par le peuple avec un traitement de 700 livres suisses (1000 fr.) ; simple porteur de la bannière à l'origine, il était devenu l'homme du pays, la tête à laquelle on regardait, le chef suivi et respecté. Cette institution à laquelle les Prévôtois étaient très attachés et qu'on ne leur enleva, un siècle plus tard, qu'avec peine fut utile au pays et eut ses heures de gloire et d'honneur ; notre petite patrie ne fut jamais remuée par des convulsions assez violentes pour qu'elle eut ses Thermopyles et ses Léonidas, cependant des hommes comme celui dont nous retraçons la biographie, comme Etienne Grosjean le dernier des bannerets, comme aussi plusieurs autres de ces défenseurs des libertés populaires, méritent la reconnaissance et l'admiration.

Si la Prévôté regardait cette institution comme un de ses plus précieux privilèges, Berne, la puissante alliée, de son côté y attachait une grande importance ; témoin cette lettre du 17 mars 1671, que l'avoyer et Conseil écrivaient à leurs honorables, prudents, très chers et perpétuels bourgeois (2).

« Pour ce qui concerne l'office de Bandelier qui est très nécessaire d'être pourvu d'une personne capable, l'ancienne coutume et usance étant telle que de chasque mairie on mette en élection ceux que l'on trouve à ce capables, et suivamment l'on procède de choisir l'un de ceux qui seront en élection par le plus des Pères de famille de toute la Prévôté pour ce assemblés, desquels dépendent la repourvue et l'établissement de cette charge de leur chef et agent en leurs affaires communes, nous entendons devoir estre procédé au plus tôt audit établissement par la voye prédite. »

Et en post-scriptum ces mots qui devaient être suivis ponctuellement par Visard dans les circonstances que nous allons bientôt étudier : « Nous entendons que vous suiviez à la pratique sans entendre aux nouveautés à ce contraire, soit qu'on voulut vous charger d'un serment envers Son Altesse ou autres choses semblables. » Les perspicaces Seigneurs de Berne avaient-ils prévu 30 ans

(2) Lettre tirée d'archives particulières.

à l'avance ce qui devait se passer sous Jean-Conrad de Reinach.

Avant d'aller plus loin nous tenons à rectifier deux erreurs qui se sont glissées dans la liste des bandeliers que M. le past. Grosjean dressait en 1853 ; en 1693, ce n'est pas Jean Voiroz, de Bévilard, qui occupait cette charge, mais bien Henry Visard, puisque dans les registres paroissiaux de Grandval nous trouvons à cette date la mention de Henry Visard, notaire et bandelier ; rien ne prouve d'ailleurs qu'il ne l'ait pas été plus tôt déjà, en tout cas c'est lui, sans doute, qui conduit les Prévôtois, au mois de juillet 1693, lorsque l'hommage fut prêté à Guil. Rinck de Baldenstein. La seconde erreur concerne le nom du bandelier. M. Grosjean lui octroie deux prénoms, Jean et Henry, alors que cette richesse n'a appartenu qu'à son fils premier-né.

Encore quelques détails sur la vie privée de Visard, avant de parler de son activité comme bandelier ; il est tout à fait fixé à Grandval, où il a acheté une maison et des terres, il s'y livre au commerce du bétail et entretient des relations avec un certain David Sauvain, tanneur, auquel il vend des peaux de « viaux » et des cuirs de genisse. S'il est passé maître dans l'art de dresser un acte, il a également une connaissance parfaite des chevaux, ce qui lui vaut l'honneur d'être envoyé un jour avec un autre bourgeois, pour chercher sur les pâturages du Val de Balsthal, un « roncin » dont la commune a besoin. La dépense de la journée, suivant note fournie au maire, s'éleva à 10 batz.

Toujours dévoué et prêt à rendre service, le banneret cherche à améliorer la situation de ses concitoyens en profitant de son autorité pour leur obtenir certains avantages ; c'est ainsi qu'en 1705, peu de semaines avant la scène de Delémont, il rédige une supplique que Abraham Sauvain envoyait au Prince pour qu'il veuille bien retarder la date de sa comparution en justice « vu que le jour fixé tombait dans le temps destiné aux semailles » ; la demande fut accordée.

La tâche de Visard comme banneret se compliquait des difficultés matérielles et politiques dont son temps était riche.

Jean-Conrad de Hirzbach venait de monter sur le siège épiscopal ; il était, nous dit son biographe (1), d'une piété exemplaire, d'une sagesse singulière, plein d'amour pour ses peuples, et cependant c'est sous son règne que commencent pour se poursuivre jusqu'à sa mort, et s'achever plus tard dans le sang, les désordres les plus graves.

Nous ne nous occuperons que des évènements survenus dans la Prévôté en nous souvenant toutefois qu'ils renferment en germe la Révolution, qui, 30 ans après, sortira tous ses effets dans l'Ajoie ; avouons-le, les causes de ces troubles résident plus dans le Souverain que dans le peuple, et nous ne pouvons partager l'avis de cet officier prussien qui, en 1740, écrivant à un ami ses impressions de voyage dans la Prévôté, disait : « Vous voudriez me faire parler un peu touchant les troubles qui désolent l'Evêché de Basle, c'est assurément un des phénomènes les plus singuliers et les plus déplorables qu'on ait peut-être jamais vu ; il est très difficile d'en rien dire parceque on n'y comprend rien » (2)

Nous croyons que le Prince, tout en aimant l'ordre et la perfection dans ses Etats, manque quelquefois de tact et de prudence, ambitieux et jaloux de sa puissance il supporte malaisément d'être contrecarré ; deux choses se mettaient, au moins à ce qu'il croyait, sur son chemin comme des obstacles à son autorité absolue : les vieilles franchises du peuple et la combougeoisie avec Berne et c'est au jour où il voulut porter la main sur ces privilèges qu'il excita la levée de boucliers qui l'affligea si profondément.

Tous les princes évêques avaient regardé d'un œil plus ou moins favorable les libertés de leurs sujets, et Jeau-Conrad ne fait pas exception ; ces droits dont les « manants » jouissaient et qui faisaient leur orgueil, consacrés par des traités, le plus souvent par la tradition et la coutume, ces droits qui étaient l'arche sainte à laquelle on n'osait pas toucher, offusquaient le Souverain ; il est vrai que tout n'y était pas absolument légi-

(1) Le Père Dunod, cité par Mgr Vautrey : Histoires des Evêques de Bâle, II, page 282.

(2) Lettres d'un officier prussien à un de ses amis, page 67.

time, beaucoup d'abus invétérés demandaient des réformes ; les prérogatives de l'évêque risquaient souvent d'être lésées ou méconnues ; mais la sagesse et les vastes connaissances administratives de Jean Conrad ne devaient pas le dispenser de chercher à comprendre les idées et les besoins de son temps pour agir en conséquence. Au lieu de cela, nous surprenons dans les mesures qu'il prend une certaine irritation et beaucoup d'impatience, alors qu'il eût suffi de laisser aux années le soin de faire disparaître les abus (1). En même temps que le Prince heurtait violemment les sentiments d'autonomie de son peuple celui-ci éprouvait le besoin d'affirmer sa personnalité ; le sens de la justice, inné en lui, ne lui faisait que trop voir de criantes anomalies ; pourquoi, par exemple, était il permis à un seul homme de chasser dans les forêts du pays, tandis qu'il était défendu au paysan de détruire le sanglier qui ravageait ses champs. Le peuple avait bien présenté ses griefs, au nombre de 20, à son Prince, mais la réponse avait été ou évasive ou négative. Il avait son rôle, mais on mettait plus d'entraves à son exécution qu'on n'en avait apporté à sa rédaction. La combourgeoisie avec Berne n'était pas mieux comprise et acceptée par l'Evêque ; Mgr Vautrey semble voir la cause des troubles qui inaugurèrent et accompagnèrent le règne de ce dernier dans le fait de l'immixtion souveraine de Berne dans les affaires de l'Evêché (2) ; mais il est de toute évidence en premier lieu, que, le traité existant, Berne eut manqué à sa parole, si elle n'avait pas « maintenu, deffendu et garanti les habitants de la Vallée de Moutier en leurs bons droits contre tous ceux qui leur font tord ou force », puis il est inexact de croire que l'alliée ait voulu inspirer à ses combourgeois un esprit d'insubordination, puisqu'elle a toujours conseillé le calme et la soumission, nous n'en voulons pour preuve que la lettre de l'avoyer et Conseil de

(1) Voir Mgr Vautrey, Villes et Villages du Jura bernois. I, page 210 et suivantes.

(2) Voir Mgr Vautrey, « Hist ire des Evêques de Bâle ». Tome II, page 284.

Berne que nous donnons en note (1) et dans laquelle nous découvrons tout autre chose que des excitations à la révolte ; ne savons-nous pas du reste que Berne, loin d'encourager Pierre Péquignat n'accueillit ses doléances qu'avec peine et le renvoya en l'assurant qu'on ne soutiendrait pas des rebelles ? Enfin la démarche des Prévôtois, qui vont à Delémont pour prêter serment au nouveau prince, n'est-elle pas la preuve qu'ils ne se prévalaient pas de leur alliance avec la puissante République pour négliger l'accomplissement de leurs devoirs.

Il y avait autre chose pour que Jean Conrad fut aussi mal disposé contre l'alliée des Prévôtois ; la question confessionnelle n'était certainement pas absente de son esprit. Christophe de Blarer, en 1581, n'avait il pas ramené dans le giron de l'Eglise les habitants du Val de Laufon, que Bâle avait abandonnés, pourquoi ne pas faire une tentative dans la Prévôté ? Mais, pour aboutir, il

(1) A honorables et prudents, très chers et perpétuels bourgeois,

Sur la Supplication qui nous a été présentée de vostre part demandant à voir comme vous deburiez vous comporter avant prester serment à vostre nouveau Prince, nous avons trouvé à propos de vous dire nostre sentiment là dessus, scavoir que estant convoqués aux fins que dessus au lieu un tel comme devant usité, vous ayez en d'hue obéissance à comparoistre, et en premier demander en d'hue soumission vos dites franchises, Rolles et aultres articles contenus en iceux ainsi que cela vous a esté promis à diverses fois, même par un Prince d'heureuse mémoire, ave que cette humble déclaration qu'il vous soit faict selon vos droits comme chose juste et équitable ; vous êtes prêts et appareillés à faire le serment ci-devant accoutumé ; à défaut de quoy priez très humblement vous vouloir avoir pour excusés sy, par manque d'obtenir les fins des promesses à vous cy-devant faictes en parolle de Prince, vous vous trouvez forcés de passer oultre et de demeurer ainsi à toujours frustrés de vostre espérance ; et pour tant mieux faciliter l'affaire serait nécessaire que vous demouriez fermes par ensemble sans vous désunir les uns des aultres. Dieu y apporte sa sainte bénédiction à la sainte garde duquel nous vous recommandons.

De Berne, 9 septembre 1651.

L'Avoyer et Conseil de la Ville de Berne.

Cette lettre est tirée du manuscrit du notaire Germain Gobat, de Crémines.

fallait détacher cette dernière de sa protectrice, de là la position de l'Evêque à Delémont.

Quoiqu'il en soit des intentions du Prince, son désir est vif de donner des réformes à son peuple et de le mettre sur la voie qu'il croit la meilleure, il est si assuré du succès qu'il oublie toute prudence et qu'il ne voit pas que le mécontement monte comme la marée et pénètre jusque dans les vallées les plus reculées. La scène de Delémont allait être la dernière vague, voici comment Bridel la raconte :

« Les Prévôtois armés viennent, leur bannière en tête, à Delémont, où la bannière de la ville salue poliment la leur : là, dans la cour du Château, l'évêque Jean Conrad de Reinach voulut exiger le serment du peuple sans se prêter préalablement à la confirmation de ses privilèges et de sa combourgeoisie avec Berne, — indigné du terme de protection que Berne emploie dans cet acte, il déclare que la Prévôté n'en avait pas besoin et qu'il n'en voulait plus — ; le bandelier d'alors, Visard, tint ferme pour la défense des droits dont le peuple l'avait fait gardien, et dit à l'Evêque, assis sur son trône, avec plus d'énergie que de respect : « Et nous, nous la voulons cette com- » bourgeoisie avec Berne » ; puis il sortit de la cour du Château avec sa bannière et fut suivi de toute sa troupe ; on eut beaucoup de peine à les ramener et à concilier pour le moment, la prétention du prince et celle du peuple. »

L'essai avait échoué devant la résistance du courageux banneret ; cette combourgeoisie, il la voulait parcequ'elle avait été la sauvegarde du pays aux jours troublés du XVIIe siècle, déjà dans les temps de la Réformation ; il la voulait parceque, fidèle à la foi jurée, il devait comme bandelier tenir « fermement perpétuellement et inviolablement la dicte Bourgeoisie sans aucunement la quitter » ; Visard aurait pu être moins tranchant dans sa protestation, plus respectueux en parlant à son Prince, il n'en montre pas moins un courage qui l'honore d'autant plus qu'à cette époque le peuple n'était pas admis souvent à faire entendre sa voix. Visard destitué et condamné à une forte amende allait être saisi et jeté en prison quand il parvint à s'enfuir auprès de ses protecteurs

(1). Ceux-ci, de leur côté, approuvant la conduite du courageux banneret, interviennent en sa faveur auprès du Prince ; leur médiation n'ayant pas de résultats, ils ont recours aux moyens violents et envoient dans la Prévôté un corps de 7,500 soldats, soutenus par 4,000 hommes prêts à marcher au premier signal ; le mandat de leur chef est d'obtenir de Jean Conrad la reconnaissance de la combourgeoisie avec Berne et la réintégration de Visard dans sa charge ; le Prince céda, mais il veut une lettre d'excuse de la part de ce dernier. L'humble requête fut envoyée ; l'Evêque daigna l'accepter et répondit par les lignes suivantes :

« Le Seigneur Evesque, ayant eu égard à l'humble requeste du suppliant et à l'asseurance qu'il a donnée de son attachement et de la fidelle observation de ses devoirs, oubliera entièrement par un effet de Sa gracieuse bonté pour des raisons d'importance et particuliérement en considération de ses très chers amis et voisins du très louable Etat de Berne, toutes les choses passées, asseurant en même temps le dit suppliant par les présentes, qu'il pourra plus oultre vaquer à la dite charge de Bandellier de Moutier-Grandval, conformément aux traités et anciens usages bien établis, de mesme qu'à ses aultres offices dont il se devra Religieusement et fidellement acquitter, afin de par là pouvoir tant plus estre asseuré de la bienveillance de Son Altesse » (1).

Visard fut rétabli dans sa charge de banneret le 24 mars 1706 et à cette occasion, la Prévôté prête serment à MM. de Berne. Toutefois, pour prévenir le retour de semblables difficultés, le Prince et Seigneur Jean Conrad et les illustres et puissants Seigneurs de Berne firent un traité à Nidau (30 mars 1706) par lequel les Prévôtois obtinrent gain de cause, tellement qu'il y fut stipulé que tous les privilèges fondés sur des traités ou consacrés par

(1) Nous avons surpris la trace de cette disparition momentanée : le 17 mars 1705, Visard signait une quittance qui devait se représenter toutes les années à pareille date, or, en mars 1706 c'est un autre qui le fait à sa place.

(2) Manuscrit trouvé dans des archives particulières.

l'usage, comme aussi la combourgeoisie avec Berne, devaient subsister et rester « en leur entier ».

Mais ce ne fut pas la paix et pour mettre fin à des dissensions codtinuelles, Berne proposa au Prince une nouvelle conférence qui se tint à Aarberg, et où l'on convint que désormais aucun réformé ne pourrait s'établir dans la partie de la Prévôté « Sous le Roc », qui serait réservée aux catholiques, et vice-versa que la partie dite « Sur le Roc » serait occupée exclusivement par les protestants, à l'exclusion des catholiques. (9 juillet 1711.)

Quant à Visard, la résistance et la lutte ne semblent pas avoir éteint son courage ni diminué sa vigueur ; il reprend ses occupations avec une une autorité qui n'a fait que croître ; il n'était plus maire de sa commune ; pendant son exil, on lui avait donné un successeur, mais il paraît que la chose ne s'était pas faite sans difficultés, à en juger par ce petit billet du lieutenant de Moutier, M. Mahler : « Je soussigné atteste que David, fils de feu Joseph Sauvain, de Grandval, ne s'est jamais présenté, ni ne s'est jamais insinué pour la place de mayre audit lieu, deffendant pour autant à tous et un chaculn de ne lui avoir à faire de reproche, à peine de 3 ℔ d'amende. Fait à Delémont le 10 février 1706 (1).

Ledit Sauvain a-t-il été élu ? Nous l'ignorons, ce que nous savons, c'est qu'en 1707 Abraham Loclair est à la tête de la commune ; Visard conservait cette vocation qu'il aimait de tout son cœur et cette charge qu'il remplissait si dignement, il était notaire et banneret, et cela pendant plusieurs années encore, puisqu'en 1718 nous avons trouvé une pièce signée : « H. Visard, noterre et Bandelier » ; mais la main a tremblé en écrivant, les yeux, on le devine, sont devenus troubles ; ce n'est plus le paraphe ferme et original d'autrefois, et quand, dans cette même année 1718, il s'agit de faire une démarche auprès de l'Evêque, ce n'est plus Visard qui représente la commune, c'est un autre délégué.

La fin approchait, et bien que nous n'ayons aucune donnée positive, nous pouvons penser que le vaillant gardien des droits de la Prévôté n'atteignit pas l'année 1720.

(1) Manuscrit trouvé dans des archives particulières.
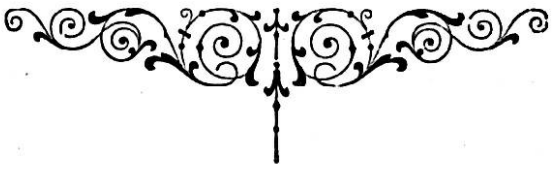
Le nom du Banneret est très peu connu, son rôle ignoré et cependant n'a-t-il pas été une des belles figures jurassiennes de la fin du XVIIe siècle et du commencement du XVIIIe, et n'est-il pas un noble exemple de courage et de fidélité au devoir ?